

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

N° _____

G/SECRET/HS96/16

16 janvier 1996

Original: anglais

MODIFICATIONS APORTEES AU SYSTEME HARMONISE EN 1996

Communication de documentation

Liste LXXV - Philippines

La Mission permanente des Philippines a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 28 décembre 1995.

Les Philippines présentent un projet de liste tenant compte des modifications de 1996 de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, afin d'établir leur liste codifiée sur feuillets mobiles.

Les autorités philippines estiment que les changements envisagés, qui sont indiqués en italique, ne modifient en rien les concessions.

L'entrée relative à la colonne 5, qui sera UR/94, sera inscrite ultérieurement, tandis que les entrées relatives aux colonnes 6 et 7 ont été indiquées, le cas échéant.

Lorsqu'elle aura été acceptée, cette liste remplacera toutes les listes antérieures des Philippines.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, les modifications de la Liste LXXV - Philippines seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires de la documentation (en anglais seulement) peuvent être obtenus auprès de la Division de l'accès aux marchés (bureau n° 3142, Mme Hudry).